

Conditions Générales de Stage

Musée de l'Eau et de la Fontaine ASBL

LES MISSIONS DU MEF

- La **découverte** de l'histoire de la domestication de l'eau par l'Homme et celle des fontaines.
- La **sensibilisation**, dès le plus jeune âge, à la préservation de l'eau potable, source de vie, avec la volonté d'impliquer les enfants dans la gestion de leur environnement local.
- L'éducation **permanente** : conscientiser à l'importance de l'eau potable dans notre société, faire naître une vision critique par rapport à notre pollution et à notre consommation d'eau actuelle ainsi qu'informer le public sur les difficultés d'accès à l'eau potable dans certaines régions du globe.

Les outils pour y arriver :

- Mise en action par la participation aux activités,
- Encourager les moyens d'expression créatifs, de réflexion et d'action,
- Expérimenter le concept d'intelligence collective et la gestion participative.

ACCESSIBILITE

L'accueil est accessible à tous les enfants entre 5 et 8 ans sans discrimination idéologique, raciale, philosophique ou autre.

HORAIRE DE L'ACCUEIL

Accueil gratuit de 8h à 17h.

HORAIRE DES ACTIVITÉS

Les stages démarrent à 9h et se terminent à 16h00.

INSCRIPTION

Les parents ont l'obligation de remplir une fiche d'inscription individuelle pour chaque stage. L'inscription sera effective lorsque la fiche d'inscription nous est parvenue signée, et que le versement a été effectué dans les délais fixés.

En cas de non-respect, l'inscription est considérée comme nulle et la place sera libérée pour un autre enfant.

Pour les parents ne possédant pas internet, il est demandé de prendre contact au 0470/67.20.55.

ABSENCES

Toute absence doit être signalée au plus tard le matin avant 8h30.

Seules les absences avec certificat médical de minimum 2 jours consécutifs seront remboursées.

Le remboursement sera effectué, après réception du certificat, sur le compte bancaire en notre possession.

ANNULATION

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins d'un mois à l'avance, excepté cas de force majeure.

REPAS, COLLATIONS ET BOISSONS

Sauf indications contraires, les enfants doivent se munir tous les jours d'un pique-nique, d'une gourde ainsi que de leurs collations.

ASSURANCES

Les enfants sont assurés par une compagnie d'assurance liée par un contrat avec le MEF.

Les animateurs sont assurés en "accident de travail" par le MEF.

ANIMATEURS, PARENTS, ENFANTS

L'équipe d'encadrement est constituée par l'équipe de permanents de notre association qui s'occupent de l'accueil de groupes d'enfants de maternelles et primaire tout au long de l'année.

L'équipe d'animation s'engage à encadrer et à animer vos enfants tout en veillant au bien-être de ceux-ci.

Les parents s'engagent, pour leur part, à faciliter le travail des animateurs en :

- respectant les horaires d'accueil ;
- communiquant les informations concernant leur enfant ainsi que les modifications dans le temps d'accueil ;
- communiquant l'absence de leur enfant ;
- prévenant, en cas de circonstance exceptionnelle, le coordinateur qui doit assurer la garde de l'enfant jusqu'à l'arrivée du parent.

Les enfants respecteront les règles de vie du lieu d'accueil, les autres enfants et le personnel qui les accueille.

Les locaux, le matériel et le mobilier mis à leur disposition, seront également respectés.

ATTESTATION

À chaque fin de stage nous remettons, sur simple demande par mail, administration.musee@gmail.com ou sur place une attestation de fréquentation.